

**SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE**  
**AFFAIRE**  
***LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO***

**ANNEXE 24**  
**PUBLIQUE**

Article intitulé « Côte d'Ivoire: Simone Gbagbo ne sera pas transférée devant la CPI » publié le 20 septembre 2013 sur le site Internet de RFI



Publié sur RFI (<http://www.rfi.fr>)

# Côte d'Ivoire: Simone Gbagbo ne sera pas transférée devant la CPI

Créé le 2013-09-20 18:55

Par RFI

Côte d'Ivoire / Justice internationale

Les autorités ivoiriennes ont annoncé, ce vendredi 20 septembre, qu'elles refusaient de transférer Simone Gbagbo devant la Cour pénale internationale (CPI). La compagne de l'ex-président ivoirien, Laurent Gbagbo, est sous le coup d'un mandat d'arrêt de la CPI, rendu public, en novembre dernier, l'accusant de crimes contre l'humanité, suite aux violences post-électorales de 2010-2011. Cette décision n'est pas vraiment une surprise.

Le gouvernement ivoirien aura mis plus d'un an et demi à répondre à la CPI – et les tentatives de pression de la Cour - en rendant publique la procédure - n'y auront rien fait. On savait Alassane Ouattara agacé par la lenteur du dossier de Laurent Gbagbo devant les juges de la Cour pénale internationale. Cette juridiction est d'ailleurs de plus en plus critiquée par les chefs d'Etat africains. Envoyer une deuxième personnalité ivoirienne à La Haye aurait donc été mal perçu par les pairs d'Alassane Ouattara. A la veille de la reprise du dialogue politique avec le FPI, le pouvoir entend aussi faire un geste d'apaisement du climat social.

Abidjan assure que les juridictions ivoiriennes sont désormais réhabilitées et à même d'offrir un procès juste et équitable à Simone Gbagbo, accusée notamment de génocide. Il faudra, pour cela, boucler les dossiers de la crise post-électorale. Si les cas d'atteinte à la sûreté de l'Etat ont été traités par les magistrats, les enquêtes sur les crimes de sang et les crimes économiques sont au point mort, selon plusieurs sources. Il faudra aussi organiser des Assises, ce qui demande des moyens financiers importants.

## Génocide, crimes de sang et atteinte à la sûreté de l'Etat

Simone Gbagbo est également poursuivie par la justice ivoirienne pour génocide et crimes de sang, atteinte à la sûreté de l'Etat et infractions économiques.

Elle est détenue depuis 2011 à Odienné, dans le nord du pays. Joint par RFI, l'un de ses avocats, Me Rodrigue Dadié, prend acte de la décision du gouvernement et demande, une nouvelle fois, la mise en liberté provisoire de sa cliente :

*« Notre rôle est de défendre Madame Gbagbo devant la juridiction devant laquelle elle est poursuivie. Pour l'instant, elle est poursuivie devant la justice ivoirienne et l'équipe de défense de Madame Gbagbo la défend devant la justice ivoirienne », a-t-il déclaré. « Le jour où Madame Gbagbo sera poursuivie devant une autre juridiction, fût-elle la CPI ou une autre juridiction, l'équipe de défense de Madame Gbagbo la défendra devant cette*

*jurisdiction* », a tenu à préciser Me Rodrigue Dadié, l'un des avocats de l'ex-Première dame ivoirienne.

Mais le porte-parole de la Cour pénale internationale précise que la décision de juger Simone Gbagbo sur le sol ivoirien ne sera acceptée que si la CPI estime que les conditions d'un procès juste et équitable sont réunies.



Simone Gbagbo, en 2009.  
AFP PHOTO/ SIA KAMBOU

Côte d'Ivoire : Simone Gbagbo reconduite vers son lieu de détention

Côte d'Ivoire: Simone Gbagbo est dans un «état physique normal», estime un expert de l'ONU

Alassane Ouattara : «Simone Gbagbo peut être jugée en Côte d'Ivoire»

Côte d'Ivoire: Amnesty International demande le transfèrement de Simone Gbagbo à La Haye

**URL source:** <http://www.rfi.fr/afrique/20130920-cote-ivoire-simone-gbagbo-transfert-cpi-justice-internationale-crime-humanite>